L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 1er NOVEMBRE.

Pas d'abstention !

Celui qui s'abstient ou qui néglige de voter agit comme le soldat qui déserte ou qui manque à l'appel un jour de bataille. Electeurs au scrutin !

UNE LETTRE DE M. KELLOGG.—Nous avons reçu hier une assez longue lettre de M. Kellogg qui est une plaidoirie en faveur de ses amendements à la Constitution. Nous ne pouvons obtempérer à sa demande de la publier, notre temps et notre espace pouvant être mieux employés à la veille de l'élection. Comme nous espérons que la Constitution radicale pourra être bientôt refaite dans son ensemble, nous croyons inutile de l'amender dans ses détails.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—L'ouverture de l'Opéra jeudi prochain, viendra faire une heureuse diversion aux préoccupations politiques. Après avoir été tendus par les ardeurs de la campagne électorale, les esprits ont besoin d'un délassement et il n'en est pas de meilleur que d'aller entendre en bonne compagnie un peu de bonne musique.

L'œuvre choisie pour les débuts de la troupe est le *Trouvère*, un des opéras les plus populaires de Verdi. Nous y ferons connaissance avec le premier fort ténor M. Chelli, le premier baryton M. Meric, la basse chantante M. Greef, et deux des prima-donne de la troupe, mademoiselle Vercken (Falcon) et Mme Tesni, contralto.

Les personnes qui ne voudront pas manquer l'occasion d'assister à cette intéressante représentation d'ouverture et de débuts, feront bien de retenir leurs places à l'avance.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Nous avons à peine annoncé les débuts de la troupe Lingard, lundi dernier, qu'il nous faut aujourd'hui, annoncer ses adieux. Nous aimons bien la variété, et pour cela, voir les troupes se succéder ; mais quand une d'elles nous plaît, nous voudrions que son engagement se prolongeât plusieurs semaines. La troupe Lingard donne donc sa dernière représentation ce soir, et a choisi pour cette occasion la pièce intitulée : *The New Magdalen* qui a été jouée par elle deux cent vingt-cinq fois consécutives. Une pareille série nous donne l'assurance que la représentation de ce soir sera irréprochable ; car tout artiste sérieux doit, ce nous semble, après une si longue étude, corriger ses moindres imperfections. Disons encore une fois, que Miss Alice Dunning et Miss Dickie Lingard sont deux actrices sérieuses, qui peuvent justement être rangées parmi les meilleures comédiennes et tragédiennes que possède la scène américaine. Nous espérons donc que les nombreux habitués de l'Académie assisteront à cette représentation pour applaudir une dernière fois celles dont ils ont tant admiré le talent.

Nous rappelons que c'est demain que commencera la série de représentations que M. Bidwell a bien voulu offrir aux dames du "Crescent City Relief Association" au profit des familles des malheureuses victimes qui sont tombées sur le champ d'honneur le 14 septembre, en combattant pour les droits du peuple.

THÉATRE DU GLOBE.—Nous voyons avec plaisir la troupe des sœurs Worrell poursuivre le cours de ses succès, avec d'autant plus de plaisir, disons-le, que nous considérons ce succès comme le juste couronnement des efforts constants de l'excellent directeur, M. Kittredge, dans l'exploitation de son théâtre. La troupe des sœurs Worrell, nous ne saurions trop le répéter, mérite d'être vue ; car elle n'est composée que d'artistes émérites, qui, chacun dans son genre, n'a pas d'égal. Le spectacle de ce soir est très intéressant, comme on le verra en parcourant le programme que nous insérons plus loin.

La pièce burlesque intitulée : "Black Eyed Susan" sera représentée ce soir ; pièce très amusante et dans laquelle les sœurs Worrell et M. Cahill ont été chaleureusement applaudis. M. Kittredge annonce pour demain, un spectacle varié et entièrement nouveau. Incessamment "La Sonnambula," pièce burlesque dans laquelle figureront les sœurs Worrell, W. B. Cahill et Ernest Bynn.

LA VALSE DE LA LIGUE BLANCHE.—La valse de la Ligue blanche, gracieuse composition pleine d'entrain, de Mlle Marie Herr, dédiée à l'éminent patriote, R. H. Marr, est en vente dans les magasins de musique de M. Elie, rue du Canal, et Charpaux, rue Royale. Nous recommandons cette nouvelle composition de la jeune pianiste louisianaise dont les débuts ont été si brillants.

INSTITUT D'AQUIN.— Cette excellente maison d'éducation est située dans un des quartiers les plus tranquilles et les plus salubres de la ville. Dirigé depuis plusieurs années par Mlle H. Fitzgerald, l'Institut D'Aquin compte dans son personnel enseignant quelques unes des professeurs les plus éminents de la Nouvelle-Orléans. Nous appelons l'attention des familles sur l'annonce insérée plus loin.

CHARBON, CHARBON.—Les dépêches télégraphiques nous apprennent que la neige est déjà tombée dans certaines sections du Nord et que le froid, sinon la neige, ne tardera pas à nous atteindre. Il faut donc se précautionner de charbon pendant qu'il est encore à bon marché. A ce sujet nous recommanderons l'annonce de M. Hy. J. Montagnet, successeur de Alp. Laine, dont il avait été le premier employé comme teneur de livres. M. Montagnet est un créole, fort honorablement et avantageusement connu ici, et dont le caractère loyal et droit est une garantie pour l'acheteur. Il a à vendre du charbon de Pittsburg, de l'Anthracite et du Cannel anglais, qu'on peut voir à son dépôt sur la Levée devant le Ferry du 3ème District. C'est avec ce dépôt que M. Montagnet se propose d'approvisionner les familles et tous les bateaux à vapeur qui se servent de charbon. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il vendra le sien au plus bas prix du marché et qu'il le fera distribuer sans frais pour l'acheteur dans tous les quartiers de la ville. On peut laisser les ordres au dépôt ou au bureau de la rue de la rue Commune No 167.

HABITS.—M. L. Girot vient d'établir, rue du Camp No 11 un magasin qui nous paraît destiné à avoir un grand succès. Non seulement cet établissement se distingue par un stock d'habits tout faits d'une élégance remarquable et d'une confection bien finie et solide, mais encore par une coupe supérieure et entièrement due à l'habileté de M. Girot lui-même, qui peut être classé parmi les premiers coupeurs de l'époque. C'est donc un magasin mixte où l'on trouve des vêtements déjà tout confectionnés et n'attendant plus que les acheteurs et aussi des étoffes brillantes pour les cavaliers qui veulent commander leurs habits et les avoir coupés et taillés à leur guise et sur leurs propres mesures. Le magasin de M. Girot peut donc être regardé comme un établissement fashionable de premier ordre pour la confection des habits. Il se recommandera aussi par le bon marché pourvu que les achats soient payés comptant. C'est là un condition fondamentale de l'établissement.

CIGARES DE LA HAVANE.—Les amateurs fumeurs de cigares de première classe de la Havane, verront par l'avis de F. A. Gonzales et Bro., que le premier envoi de la NOUVELLE MARQUE de cigares "La Majagua" vient d'être retiré de la Douane. Ces cigares sont fabriqués du célèbre tabac de "La Vega La Majagua" de Vuelta Abajo et sont offerts à vendre au détail et en gros, au gré des acheteurs.

☞ Nos lecteurs devraient essayer du café grillé qui se vend au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

RIZ.—Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs la carte de M. Jos. David, marchand de riz en gros et marchand par commission, en général, rue de la Vieille-Levée 127, aujourd'hui rue Decatur. M. David ayant des relations fort étendues peut écouler facilement et avantageusement les produits dont la vente lui est confiée. Il offre aussi d'autres facilités plus précieuses aujourd'hui que jamais ; il fait des avances libérales sur toutes consignations de marchandises, et ses règlements sont toujours très satisfaisants. En riz, les affaires de la maison David sont très considérables.

NOUVELLES MARCHANDISES.—La maison Dauzier, toujours active dans le renouvellement de ses articles de fond, annonce aujourd'hui aux dames qu'elle leur offrira à partir de demain, dans ses deux magasins, l'un rue du Canal 208, et l'autre rue Royale 226 et 228, au coin de la rue St-Philippe, un assortiment tout frais composé des plus élégants et des plus jolis articles des marchés du Nord et des marchés d'Europe, et que, selon son usage, elle les offrira à bon marché.

GRAND DÉPOT DE THÉ ET DE CAFÉ.— Nous publions dans une autre partie du journal, une annonce de M. J. J. Martin par laquelle nos lecteurs verront que ce dernier vend à son magasin, No 5 rue du Camp, près Canal, des cafés et des thés de la Chine et du Japon à des prix défiant toute concurrence.

MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER.—Nous engageons nos lectrices à jeter les yeux sur l'annonce que M. J. Turcotte, rue du Canal 158, bâtisse blanche, au coin de la rue Baronne, publie aujourd'hui dans *l'Abeille*. Cette annonce se fait remarquer non seulement par les belles choses qu'elle mentionne, mais encore par des prix d'une modicité extrême. On y voit que 500 pièces d'étoffes noires, ayant été achetées à des encans de faillites, seront vendues au-dessous des prix d'importation. On y voit encore que 50 beaux châles, cachemire broché, valant $25 pièce, seront vendus à $8,50 ; du beau molleton, fort épais, à 20 cents la yarde ; des indiennes américaines à 8 cents la yarde, etc.... pour du comptant seulement, mais le bon marché est si grand que le comptant ne compense en rien la grandeur du sacrifice.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.—Nous plaignons les musiciens ou les élèves qui ne peuvent se permettre l'acquisition d'un instrument de musique appartenant à la collection mise en vente par M. Louis Grünewald, 129 rue du Canal et 18, 20 et 22 rue Baronne ; car il faut n'avoir que fort peu d'argent pour renoncer à se faire un pareil cadeau quand on en a besoin. M. Grünewald cède à si bon marché ses pianos, ses orgues et tous ses instruments de musique en général, qu'il nous semble que tout le monde possède le moyen d'en acheter. Mais on ignore, peut-être, les conditions libérales et les facilités qu'offre M. Grünewald. Il faut donc aller visiter son grand dépôt et demander les prix, alors on n'hésitera plus.

MOUNT CARBON COAL.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce du charbon de Mount Carbon. Ce charbon n'exige qu'un essai pour être apprécié. Les mines d'où on le tire sont dans le voisinage du Mississippi et il est dans tous les temps facile de l'expédier à la Nouvelle-Orléans. L'intérêt des propriétaires qui exploitent ces mines est d'en vendre le produit à nos citoyens à des prix d'une modicité permanente et uniforme.

ARTICLES DIVERS.—M. Wm. H. Vredenburgh, rue Peters 28, annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'il a à vendre du vin de Bordeaux, des cordiaux Hollandais, du genièvre, des eaux de vie de cognac, de l'indigo de Madras, des vitres pour fenêtres, etc.

LUNETTES.—La saison de l'Opéra va commencer ; c'est aussi la saison des lunettes. M. E. A. Tyler, rue du Canal 115, annonce qu'il a toujours un magnifique assortiment du dernier modèle, ainsi qu'un vaste choix de bijoux de toutes sortes, à des prix en rapport avec la rareté du numéraire.

☞ Les buveurs de thé ne doivent pas manquer d'aller faire une visite au grand dépôt de thé rue du Camp 5, à une porte de la rue du Canal.

SALAISONS, GROCERIES.—Nous appelons l'attention du commerce sur la liste de salaisons de tout genre, jambons curés au sucre, beurre, graisse et autres articles de groceries contenus dans les annonces de MM. Brynes & Bros, de la rue Poydras No. 86. Nous signalerons entr'autres articles 100 barrils de pieds de cochon épicés et de 25 barils de langues en saumure.

BAUME PECTORAL DE DUCONGÉ.—La popularité de plus en plus grande dont jouit ce remède composé suivant tous les préceptes de l'art, s'explique par le succès qui obtient l'usage qui en est fait dans les maladies pour la guérison desquelles il est indiqué. Les personnes qui tiennent à se rendre compte des raisons de ce succès sont référées à l'annonce de M. A. Carfouché, qui est l'agent à la Nouvelle-Orléans pour la vente de ce remède précieux.

VINS, EAUX DE VIE, BIÈRES.—On verra par une annonce insérée plus loin que MM. Bernier et De Suset, rue Tchoupitoulas No. 5, ont reçu de grandes consignations de vins, d'eaux de vie et de bières des meilleurs crus et des marques les plus estimées, et aussi du vermouth d'Italie, de l'huile de Plagniol, et quantité de fruits divers à l'eau de vie et nombre d'articles alimentaires.

METAIRIE CEMETERY ASSOCIATION.—Cette Association annonce aujourd'hui dans nos colonnes, qu'elle est prête à vendre des terrains au nouveau cimetière. On verra qu'elle invite à venir examiner ses terres qu'elle cèdera à des prix d'une très grande modicité et aux conditions les plus libérales. Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Wm. S. Pike, président de l'Association.

FOURNEAUX ET ARTICLES DE MENAGE.—Un des plus beaux fonds de quincaillerie que nous puissions citer en ville est bien celui de J. H. Champman, rue Poydras 133, où l'on trouve les célèbres fourneaux connus sous le nom de "Philanthropist", et qui n'ont pas de supérieurs pour la cuisson et la durée. On y voit aussi nombre d'articles indispensables et, entre autres, des grilles, des manteaux de cheminée, des garde-feux, etc...., le tout à des prix en rapport avec les difficultés financières de l'époque.

L'HABIT FAIT L'HOMME.—Nous référons nos lecteurs à l'annonce, dans une autre colonne, de l'ancienne maison H. B. Stevens & Cie, qui occupe maintenant son nouveau local, rue du Canal 135, où, avec un stock tout nouveau d'habits et de linge fait, elle est prête à répondre à toutes les demandes des vieux et des jeunes, des gros et des petits, avec des habits taillés à la dernière mode et du genre le plus élégant. Comme cette maison n'a qu'un seul prix, c'est une preuve qu'elle vend au plus bas prix possible. Allez examiner le stock qu'elle annonce.

CHARBON DE TERRE.—Au moment où chacun songe à faire sa provision de combustible pour l'hiver, nous croyons opportun de rappeler que MM. W. G. Coyle & Co, dont les bureaux sont rue Gravier No. 138, sont prêts à livrer aux plus bas prix du marché, en quantités à la convenance des acheteurs des charbons de terre de Pittsburg, de Virginie, de Cannel et de l'anthracite. Voir leur annonce.

CHARBON DE TERRE—Nous avons eu hier la première touche de la bise et les vêtements d'hiver étaient en réquisition. C'est le cas pour les gens prudents de remplir leurs bûchers et adressant leurs commandes à H. et C. Tyler, rue Carondelet No 9 entre Canal et Commune, qui peut fournir sans frais de charroi, dans toutes les parties de la ville et aux plus bas prix du marché les meilleures qualités de charbon de terre de Pittsburg et de Cannel et d'Anthracite.

THÉ ET CAFÉ.—Ces deux articles se vendent, rue du Camp No. 5, en qualité et en variété, de manière à satisfaire les plus difficiles consommateurs et, en prix, les plus difficiles acheteurs. Le café est moulu chaque jour et par conséquent ne perd rien de sa force.

COURONNES MORTUAIRES.—La Librairie de la famille, rue Royale 167, au coin de la rue d'Orléans, annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'elle vient de recevoir, par le steamer Memphis, un brillant assortiment de couronnes mortuaires, d'un genre entièrement nouveau et d'un prix très modique.

MAISON P. MAILLARD.—Dans les temps de crise on cherche le bon marché en tout et cela est trop naturel pour que nous y trouvions à redire. Mais quand on peut trouver uni au bon marché le goût et l'élégance, il est clair qu'il n'y a aucune raison pour ne pas le faire. Aussi ne saurions-nous trop engager les personnes qui ont à monter leur maison, à profiter de l'occasion extraordinaire que leur offre la liquidation de la maison P. Maillard. Elles pourront faire les achats les plus avantageux, dans son admirable assortiment de beaux meubles et d'objets d'art ou de fantaisie.

DERNIER GENRE.—Nous n'avons jamais vu, pour les enfants et les jeunes garçons, un stock d'habits plus frais, plus élégant et plus coquet que celui dont on voit des spécimens si brillants aux vitrines de M. B. T. Walshe, rue du Canal, No 110. Les passants s'arrêtent pour les admirer et beaucoup se décident à entrer pour les acheter. Ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est qu'ils sont comparativement, à très bon marché.

PRIX RÉDUITS.—Si les dames veulent acheter de belles et bonnes marchandises à prix réduits, nous les invitons à aller visiter le "Crescent Store," rue Bourbon No 17, où elles trouveront à peu près tout ce qu'elles pourront désirer. Une annonce que nous publions plus loin donne une idée de la réduction dont il s'agit. Cette réduction ne s'élève pas à moins de 25 pour 100, ce qui est un avantage précieux en ce temps de détresse et de gêne.

CHAMPAGNE.—Nos amis, MM. Barechide et Maes, rue Tchoupitoulas 17, reçoivent maintenant par le steamer Strasbourg 100 caisses de dry Verzendy et 50 caisses, stock particuliers, du fameux Champagne de Jules Mumm & Cie., (de Rheims). Nous appelons sur ces articles l'attention du commerce. Les vins de Mumm ont une vaste réputation et sont recherchés avec avidité par tous les connaisseurs.

BILLET GAGNANT.—MM. Moore, Jannay & Hyams, rue Carondelet No 29, certifient qu'ayant reçu pour collection le 1/8 du billet No 211 de la Loterie de la Louisiane, acheté pour une piastre et 25 cents au bureau de MM. Fernandez et Villa, au coin des rues Royale et Douane, et sorti au grand tirage de samedi 24 octobre dernier, ils en ont touché le montant sur le prix capital de $10,000 au bureau de la Compagnie.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

L'ÉLECTION DE DEMAIN.

Petites manœuvres électorales.—Les boîtes d'élection.—Devoirs des commissaires.

C'est demain, 2 novembre, que le peuple de la Louisiane est appelé à exprimer sa volonté au scrutin. Il n'y a pas le moindre doute que les radicaux,—gens peu scrupuleux de leur nature,—mettront tout en œuvre pour tourner l'élection à leur profit. Il nous convient donc d'être sur nos gardes.

Les polls seront ouverts à six heures précises du matin, et fermeront à six heures du soir. Il est important que tous les citoyens conservateurs aillent voter, de bonne heure, car il y aura beaucoup de contestations, et l'on calcule, pour que tous les votes soient reçus, qu'il ne faut pas que chaque électeur prenne plus de deux minutes pour déposer son bulletin dans l'urne électorale.

Le programme des radicaux est de conduire de très grand matin tous les nègres en phalanges serrées aux polls, afin de retarder autant que possible les votants blancs, dans l'espoir qu'un grand nombre de ces derniers n'auront pas le temps d'exercer leur droit de suffrage.

Il ne faut pas que nos concitoyens naturalisés reculent devant les obstacles qui leur seront suscités.

L'opinion illégale du pseudo-avocat-général Field, condamnée par tout le barreau de la Nouvelle-Orléans, n'a d'autre but que d'intimider les étrangers naturalisés, en éloignant des polls les plus pusillanimes, qui pourraient craindre de s'exposer à des désagréments et, qui pour cette raison, s'abstiendraient de voter.

C'est là un piège grossier qu'il convient d'éviter, car en agissant ainsi on entrerait exactement dans le plan de nos ennemis. Le votant conservateur qui ne ferait pas son devoir lundi doit être considéré comme un déserteur qui abandonnerait son poste le jour de la bataille.

Nous espérons qu'il n'y a pas de fuyards dans nos rangs et que nous pouvons compter sur tous ceux de nos concitoyens qui n'ont pas perdu le respect d'eux-mêmes.

Nous avons vu quelques-unes des boîtes d'élection. Elles ont été examinées par les commissaires du parti conservateur et elles conviennent parfaitement sous tous les rapports. Il n'y a pas de tricherie à craindre de ce côté.

Il est urgent, néanmoins, que les votants conservateurs déposent *eux-mêmes* leurs bulletins dans ces boîtes. La loi les y autorise, et de cette façon, ils seront sûrs d'avoir voté comme ils l'entendaient.

Les commissaires d'élection ont des devoirs importants à remplir. Il faut qu'ils soient toujours sur l'éveil, qu'ils ne perdent pas de vue les boîtes un seul instant, et qu'ils fassent de leur mieux pour découvrir les fraudes et les prévenir.

Chaque citoyen devra se constituer gardien de la paix le 2 novembre et faire tout ce qui sera en son pouvoir pour maintenir l'ordre.

Nous ne pouvons trop recommander la patience et la modération dans l'intérêt du pays. Il est possible que Kellogg et ses pareils aient soudoyé un certain nombre d'agents provocateurs qui auront pour mission de nous pousser à des actes de violence.

Restons calmes, en dépit de tous les efforts que pourraient tenter nos ennemis, et enlevons-leur tout prétexte à l'ignoble bureau de retours actuel de prétendre que l'élection, dans telle ou telle paroisse, n'est due qu'à l'intimidation.

Les nouvelles des paroisses rurales sont très favorables, malgré les infamies que commettent des hommes tels que le major Merrill et le lieutenant Hodgson, qui déshonorent l'habit militaire.

La Louisiane peut être sauvée demain, si tous ceux qui désirent un gouvernement honnête, tous ceux qui aiment la liberté, tous ceux qui souffrent depuis dix ans et qui sont écrasés sous le poids des taxes de tout genre, veulent bien se tenir par la main et remplir courageusement et noblement leur devoir aux polls.

Révision de l'enregistrement

La loi ordonne, comme nous l'avons dit, que neuf jours après la clôture de l'enregistrement, les livres restent ouverts en présence des enregistreurs de l'Etat et des superviseurs des Etats-Unis, afin que l'on puisse découvrir les fraudes, faire les affidavits nécessaires, et corriger les erreurs.

Les agents de M. Kellogg se sont bien gardés de suivre cette loi. Les bureaux d'enregistrement sont restés fermés, à part quelques-uns qui ont ouvert vendredi, et pas un effort n'a été fait par les radicaux, malgré les protestations de Kellogg, pour réviser les listes de votants d'une manière correcte et impartiale.

Il est hors de doute qu'il y a plus de cinq mille nègres qui ont été enregistrés frauduleusement, et cependant, pas un nom n'a été effacé que nous sachions.

Le comité d'enregistrement et de naturalisation du parti conservateur a présenté seize cents affidavits au grand jury de la paroisse d'Orléans, mais il paraît que ce corps n'a pas jugé nécessaire de s'en occuper jusqu'à présent.

Les commissaires d'élection du parti conservateur seront forcés, par suite de la mauvaise foi des enregistreurs de Kellogg et de l'indifférence criminelle, pour ne pas dire plus, du grand jury, de récuser aux polls les votes de ceux qui sont munis de papiers frauduleux, ce qui fera perdre un temps précieux.

Il entre probablement dans le programme de Kellogg de décourager les blancs et les conservateurs, en suscitant autant d'obstacles que possible ; mais, l'usurpateur ne réussira pas, quoiqu'il fasse, car les louisianais et leurs concitoyens naturalisés ne reculeront pas devant le devoir dans un moment aussi solennel.

Il est une clause de la loi d'enregistrement qu'il est important que nos lecteurs n'ignorent pas.

Ceux d'entre eux qui auraient changé forcément de domicile, moins de dix jours avant l'élection, peuvent toujours voter dans le ward où ils ont été enregistrés, et si une objection était faite à leur vote, cette objection serait illégale et ne saurait prévaloir.

Il faut que nos concitoyens connaissent tous leurs droits afin de les exercer sans crainte. S'ils ont un doute, nous leur conseillons de consulter le comité d'enregistrement et de naturalisation dont le quartier général est au No. 59 rue St-Charles.

La Toussaint.

C'est aujourd'hui la Toussaint, la fête des cimetières, ce jour de prière, où les vivants communient par la pensée avec les morts.

Les tombes sont couvertes de fleurs et chacun va s'agenouiller sur le coin de terre où reposent les siens et donner une larme au passé.

Les cimetières se peuplent et la foule recueillie défile lentement devant les mausolées de marbre blanc et les fosses ornées d'une simple croix en bois ; on n'entend guère qu'un faible chuchotement ; toutes les poitrines semblent oppressées et l'on songe tristement à ceux qui ne sont plus et que l'on a tant aimés.

Les tombes ont chacune leur histoire, histoire de deuil pour les unes, histoire de gloire, histoire d'abnégation pour les autres. Ici, sous cette voute de granit, repose un homme de bien, riche et charitable pendant sa vie, honoré et regretté après sa mort. Plus loin, sous ce gazon, où une main pieuse a déposé une couronne d'immortelles, dort du sommeil éternel un homme qui toute sa vie a été aux prises avec l'adversité.

Il a lutté sans se plaindre ; il a souffert sans murmurer. C'est un de ces héros obscurs de la famille et du foyer domestique, qui ne s'est jamais écarté du devoir et qui est mort pauvre après toute une vie d'abnégation, de sacrifice et de travail.

Le monument confédéré de Greenwood se dresse avec orgueil. Il semble qu'en passant devant lui on entende le roulement du canon et le choc des bataillons. Ses flancs de granit renferment la poussière de nos braves qui ont donné leur sang sur les champs de bataille, et l'on se découvre involontairement devant la sentinelle de marbre qui veille sur ce dépôt sacré.

Voyez maintenant ces tombes encore fraîches, et fléchissez le genoux en passant ; car ce sont celles de nos héros du 14 septembre, de ces citoyens-soldats qui sont morts pour la liberté.

Qu'on ne les oublie pas ; que les nobles femmes qui ont promis de secourir leurs familles affligées, accordent quelques couronnes de fleurs à ces martyrs d'une noble cause.

Le culte des morts est un devoir sacré ; car, qui n'a perdu un être aimé en ce monde, qui n'a couché, dans quelque coin du cimetière, un parent ou un ami ?

Les morts n'ont qu'un jour de fête dans l'année ; ne les négligeons pas et allons tous leur rendre visite le jour de la Toussaint.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'aux portes des cimetières des quêtes seront organisées au bénéfice de nos institutions charitables. Donner une obole aux pauvres est une bonne action.

L'élection le jour des morts.

Il nous semble qu'il est de bon augure que l'élection du 2 novembre se trouve être le jour des morts.

C'est la Louisiane qui depuis deux ans a déterminé la réaction au Nord contre le radicalisme, par les efforts désespérés qu'elle fait pour s'affranchir du joug infâme d'un gouvernement usurpateur. Ce n'est pas seulement pour ses droits qu'elle combat, mais elle combat aussi pour les droits sacrés de tous les Etats de l'Union américaine, car, livrée à ses propres forces, elle a livré bravement bataille au nom de la liberté, à l'arbitraire et au despotisme.

Nous espérons donc que ce sera elle qui la première signera l'arrêt du parti radical ; et, que le jour des morts verra la chute de ce parti spoliateur, non seulement en Louisiane, mais dans tous les autres Etats qui feront entendre leur voix puissante le 3 novembre.

Les incendies d'hier matin.

Il n'y a eu rien moins que quatre incendies hier matin, mais les pertes, heureusement, n'ont pas été très fortes, grâce à la promptitude du département de l'incendie.

Le premier incendie a éclaté hier matin, vers une heure et demie dans la fabrique de tuiles appartenant à B. J. West & Cie., coin des rues Upper Line et Water, qui a été complètement détruite, on [illegible]. Les pertes, évaluées à $12,000, sont partiellement couvertes par une assurance.

Les flammes activées par un vent assez vif ont traversé la rue et ont atteint la maison en bois à un étage, appartenant à M. Winters et occupée par M. Deveaux. La bâtisse a été également consumée.

Le feu a gagné ensuite la maison voisine, appartenant à M. Winters et occupée par lui qui a eu le même sort avec une perte de $1800 à peu près.

La maison rue Water, près Upper Line, appartenant à M. Adam Kesler a été encore la proie de l'élément destructeur. Pertes évaluées à $500.

On peut attribuer, sans crainte de se tromper, ce feu à un incendiaire.

A quatre heures, un second incendie s'est déclaré dans une maison inhabitée, sise rue Tchoupitoulas, entre les rues Constantinople et Australie, appartenant à Mme Barstell.—Les dégâts ont été insignifiants car le feu a été éteint en quelques minutes.

On a reconnu encore dans ce cas la main d'un incendiaire.

Une demi-heure après on signalait un troisième incendie au No. 365 rue Decatur dans la cuisine de la maison appartenant à M. Dixon, qui y tenait un restaurant. La cuisine et la bâtisse principale ont été toutes deux endommagées et les pertes sont évaluées à $1,000.

Le feu s'est communiqué à la bâtisse voisine appartenant à M. Lacroix et habitée par Joseph Ashler, qui a été consumée avec une perte de $2,500 couverte par une assurance.

Les flammes ont gagné encore la maison appartenant à Mme Green et habitée par elle. Cette troisième bâtisse a eu le même sort que les deux premières. Les pertes sont couvertes par une assurance de $1500.

A cinq heures, la cloche d'alarme a appelé de nouveau nos pompiers rue des Magasins, entre Jena et Cadiz, où le feu avait encore pris à une maison inhabitée appartenant à Mme J. Camel. La maison a été détruite avec une perte de $500, couverte par une assurance.

TEMPERATURE.—31 oct. 1874.
Thermometre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	55	13
12 M.	70	21
3 P. M.	72	22
6 P. M.	64	18

REMPLACEMENT DU GOUVERNEUR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE.

Le *Journal Officiel* contient la nomination de M. le capitaine de vaisseau de Pritzbuer comme gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Gaultier de la Richerie. Cette mesure est une première satisfaction donnée à l'opinion publique en attendant les résultats définitifs et la publicité de l'enquête à laquelle il est procédé.

Si nous en croyons une lettre adressée de Nouméa au *Gaulois*, le rappel de M. Gaultier de la Richerie serait plus que justifié. Voici cette lettre, qui est à la fois intéressante et instructive :

Nouméa, 15 juillet 1874.

Je prends le récit *ab ovo*. Le 5 juin l'amiral débarquait à Sidney. Sa stupéfaction fut grande quand il apprit que M. le consul de France allait partir en congé pour affaires de famille, juste au moment de son arrivée. M. Simon daigna pourtant retarder son départ de huit jours, au reçu d'une lettre de M. le duc Decazes l'avisant de la mission de l'amiral. Les premières démarches pour obtenir des renseignements sur l'évasion ont été faites à Sydney par M. Ribourt en personne, tandis que M. Simon attendait toujours des avis de Paris. Ah ! la pauvre France est bien mal servie !

Comment ! voilà un fonctionnaire qui touche 60,000 fr. d'appointements et qui est pris de la nostalgie du boulevard au moment où, par un hasard extraordinaire, on a besoin de lui. Et un pauvre officier général, qu'on fait partir en toute hâte, en 48 heures, est obligé de se débrouiller tout seul, dans une ville étrangère, auprès du gouvernement local ; cela peut paraître incroyable, et cela est pourtant.

Seize jours après, le 21 juin, l'amiral Ribourt arrivait à Nouméa. Son premier soin a été de serrer la corde partout, et il était temps. L'enquête révéla des faits bien étranges ; mais la justice étant saisie, la discrétion est un devoir. Ce que je puis vous dire, c'est que la mission de M. Ribourt est la plus difficile qui ait été jamais imposée à un officier général. Mais, grâce à son énergie, vous pouvez être assurés que la vérité vraie en sortira pleine et entière. Quelques détails choisis vous en donneront une idée.

Quand l'amiral exhiba l'ordre d'ouvrir la correspondance des condamnés, on tomba justement sur une lettre très importante de Rastoul à Rochefort. La publication en serait fort édifiante. D'autres lettres non moins nombreuses ont été saisies. Si, dès le lendemain de l'évasion, on avait pris cette mesure si simple, ordonnée dans *tous* les pénitenciers, à bord des navires à déportés, l'enquête eût été singulièrement facilitée.

Comme mesure d'ordre, on saisit, depuis le 21, tous les *Rappel* et toutes les brochures politiques dangereuses que ces misérables recevaient en grand nombre et qu'ils repassaient ensuite aux soldats ; on fait *trois appels par jour*, au lieu du fameux *appel hebdomadaire* du dimanche ; enfin, la presqu'île Ducos est interdite et surveillée par trois navires. Mais le lieu d'internement est tellement impossible, les surveillants si mauvais en général, qu'on ne peut répondre que d'autres évasions ne se produiront pas.

L'amiral va télégraphier les mesures qu'il lui paraît urgent de prendre. Ce sera à la Chambre de décider.

Rien n'est plus écœurant que de voir ces espèces, sous ce merveilleux climat, passer leur temps à dormir, à fumer, à manger la ration complète du marin à la mer et à s'enivrer aux cantines. Ce qu'il y a de pis, c'est que certains surveillants s'enivrent avec eux ; et pour couper court à cet abus déplorable, le prochain bâtiment ramènera en France un certain nombre de ces.... fonctionnaires pris en flagrant délit de boisson.

Mais voici le fait le plus incroyable :

"Le 5 juin, on a trouvé, sur les indications d'un déporté, et tout prêt à être lancé à la mer, un bateau ponté avec hélice en bois à manivelle ; longueur : 8 mètres 50, de 12 à 25 tonneaux, avec mâts, voiles, etc., construit en huit mois par quelques condamnés dans la partie boisée de la presqu'île. Les travaux de construction avaient été faits dans une grotte, à proximité du rivage, et, chose bizarre, pas un coup de marteau n'est arrivé aux oreilles des surveillants !

Tout ici est étrange.

Comme les deux cent cinquante à trois cents déportés simples gangrenaient les troupes à Nouméa et insultaient tout le monde, femmes et officiers, l'amiral Ribourt les a fait reconduire à l'île des Pins, qu'ils n'auraient jamais dû quitter.

Ces mesures sévères ont à ce point exaspéré ceux qui en sont l'objet, que l'amiral et ses aides de camp ne dorment plus que le révolver au chevet.

Les femmes elles-mêmes se mettent de la partie, et M. Ribourt reçoit journellement des lettres de pétroleuses à faire dresser les cheveux sur la tête. Mais le commissaire du gouvernement n'en poursuit sa rude tâche qu'avec plus de résolution, et si l'enquête judiciaire n'a rien pu découvrir, les premiers résultats obtenus par son enquête personnelle permettent d'espérer que le jour se fera complètement sur les causes qui ont amené ou favorisé l'évasion de Rochefort et compagnie.

Bien à vous, X....

P. S. Un détail bon à noter.

La loge maçonnique a fait ici un *mal incalculable*.

—Nous certifions l'authenticité du fait suivant, dit le *Figaro* :

C'était en 1844. Il était minuit, X.... un comédien bien connu dormait tranquillement dans son lit de célibataire. Tout à coup son sommeil est troublé par des cris déchirants venant de la rue. Bien vite X.... se précipite à sa fenêtre pour voir ce qui se passe. C'était un ivrogne qui battait vigoureusement sa femme.

Indigné de tant de brutalité, X.... descend pour la soustraire à une seconde édition de la volée qui vient de lui être administrée.

Il parvient à l'arracher des mains de son mari, qui, furieux, s'écrie : Je ne veux plus de ma femme ! Qui est-ce qui veut de ma femme pour six francs !

—Moi, répond X.... en tirant six francs de sa poche.

—Prenez-la ! dit le pochard en empochant la somme et il s'éloigne en trébuchant.

X.... prit donc la femme, et le plus curieux de l'affaire c'est qu'il l'a encore aujourd'hui, que jamais on n'a entendu reparler du mari, et que depuis trente ans il fait avec elle le meilleur ménage qu'on puisse imaginer.

Voilà de l'argent bien placé et on avouera que X.... ne doit pas regretter d'avoir trouvé le bonheur pour six francs, soit cinq sous d'intérêt par an !

—On lit dans le *Bien public* :

"Il nous revient d'une source sûre qu'un syndicat de banquiers allemands vient de faire, entre les mains du maréchal Serrano, un premier versement de 25 millions de réaux. C'est, nous dit-on, un des résultats de la mission de M. Hatzfeldt.

"Les prêteurs n'auraient accompli ce versement que munis de la garantie de M. de Bismark."

DEPECHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

LOUISIANE.

Franklin, 31—Un grand meeting républicain composé principalement de femmes, de jeunes garçons et d'un grand nombre d'hommes de compromis, soit blancs, soit noirs, a été tenu ici aujourd'hui. C'était en tout une pauvre affaire si l'on considère les grands préparatifs faits pour cette occasion.

Des discours ont été prononcés par MM. Brown, Slonaker et Sewell de la Nouvelle-Orléans et quelques politiciens du cru, qui n'ont épargné aucune peine pour détruire le compromis récemment effectué entre les propriétaires et contribuables d'un côté et la meilleure classe des gens de couleur de l'autre, dans le but de restaurer complètement une administration honnête des affaires de la paroisse.

Une fois, pendant le meeting une démonstration a été faite par quelques républicains de couleur forcenés pour intimider un candidat de couleur, sur la liste du compromis, qui était assez hardi pour exprimer publiquement ses vues. Ses amis blancs se sont rangés tout aussitôt autour de lui pour lui offrir protection, et il en est résulté presque un commencement de fracas.

Mais l'explosion a été heureusement évitée par l'intervention opportune de têtes plus froides. Autrement le meeting s'est passé sans désordre et chacun est retourné tranquillement chez soi.

PRUSSE.

Le procès de Kullman.

Berlin, 31 octobre.—Le Dr. Reinecke dans son témoignage, représente Kullman comme un homme faible de moral mais n'ayant pas une prédisposition naturelle pour le meurtre. Il a très bien, a-t-il dit, la connaissance du juste et de l'injuste, mais il vient de mauvaise lignée. Son grand-père naturel s'est suicidé ; sa mère est morte un peu folle et son père était ivrogne incorrigible.

De ses faits, le Dr conclut que Kullman a hérité d'une disposition morbide qui affecte son caractère et même sa volonté.

Hubricht, directeur de l'asile des fous, dépose que si le prévenu manque de sens moral, il ne manque pas du moins de volonté et qu'il n'y a pas trop lieu de douter qu'il n'ait agi dans sa spontanéité propre.

Le président de la cour fait un résumé des dépositions des docteurs et dit que d'après ces opinions Kullman n'est responsable de ses actes que dans une mesure limitée.

Il lit les rapports des autorités de police de Magdebourg sur les liaisons de Kullman avec les sociétés catholiques secrètes de cette ville et Salzwadel, et aussi une communication anonyme adressée à Bismark et signée "Un pour tous les chrétiens catholiques romains."

Gerhard, avocat du prévenu, cite des extraits incendiaires des lectures faites par Storman devant ces sociétés catholiques, bientôt après la tentative d'assassinat, et dit que toute l'affaire est une farce imaginée par Bismark lui-même.

Le ministère public pose ensuite diverses questions entr'autres celles-ci : Kullman avait-il l'intention de tuer Bismark ? A-t-il fait feu dans ce but ? L'acte était-il prémédité ? Le prévenu a répondu sans hésiter oui. Il n'était pas originairement un fanatique mais il le devint à Salzwedel. Enfin l'avocat de la poursuite demande une punition de quinze années d'emprisonnement.

L'avocat de la défense a attribué la détermination du prisonnier à commettre le crime à l'influence des discours qui, combinés avec son affection héréditaire, ont produit un état morbide d'esprit qui atténuait la responsabilité de ses actes.

Kullman ensuite a raconté sa vie. Il a dit que son apprentissage l'avait corrompu et que les railleries de ses camarades protestants avaient rendu sa situation intolérable. Personne à Salzweden n'est responsable de son attentat. La nouvelle de l'emprisonnement de l'archevêque de Posen lui suggéra l'idée de tuer Bismark.

Berlin, 31 oct—Le *Post* dit que la version publiée de la correspondance entre Harr Von Bulow et le comte d'Arnim contient de nombreuses inexactitudes surtout dans la partie de la lettre attribuée à d'Arnim qui concerne une conspiration prétendue avec un proche parent de l'empereur.

ANGLETERRE.

Londres, 31.—La *Pall Mall Gazette* a reçu l'information que le département de la guerre carliste négocie un armistice.

WASHINGTON.

Washington, 31.—Il y a un pouce de neige entre Buffalo, New-York et Erie, Pa.

Observations météorologiques.

Washington, 27.—Probabilités pour les Etats du Golfe : Forte pression, vents du nord ouest au nord-est, temps froid, clair et en partie couvert avec de fortes gelées.

MOBILE.

Mobile, 31.—La bourse de coton et les maisons d'affaires seront fermées mardi, de manière que tout le monde puisse aller voter.

Mobile, 31.—Les démocrates ont eu ce soir la plus grande et la plus enthousiaste procession aux flambeaux qu'on ait vue ici depuis la campagne de Douglass avant la guerre.

Toute liberté constitutionnelle sera donnée au peuple mardi ; mais pas de bête comme celle qui donnerait une majorité de comté de 15,000 voix contre le vote légal du comté.

EUFAULA.

Eufaula, Ala., 31—Ce soir, a lieu le plus grand et le plus enthousiaste meeting politique qui ait jamais été tenu dans le sud-est de l'Alabama. La procession longue d'un mille, avec des flambeaux et des transparents, ayant en tête un nombreux corps de musiciens, a paradé dans les principales rues.

MEMPHIS.

Memphis, 31 oct—Incendie de la résidence de l'hon. Jacob Thompson, au coin de la route Sanderdale et Hernando. On attribue cette œuvre à des voleurs qui ont profité de l'absence de M. Thompson et de sa famille pour détruire leur maison. M. Thompson s'était rendu à New-York pour assister à la convention épiscopale. Perte $15,000. Pas d'assurance.

Memphis, 31 oct.—L'honorable Horace Maynard et le juge Porter, candidats pour la place de gouverneur, ont harangué une foule serrée au théâtre de l'Opéra ce soir.

VICKSBURG.

Vicksburg, 31 oct—Groccrie incendiée et détruite. Perte $25,000. Assurance $2000.

CINCINNATI.

Cincinnati, 31 oct—Fonderie de Dumont détruite par le feu. Dix familles sur le pavé.

SUNBURY.

Sunbury, Pa., 31 oct—Soixante maisons détruites par le feu. Perte $120,000. L'incendie avait commencé dans l'écurie de Geo. Schnser, à Selin Grove, et il était activé par un grand vent.

NEW-YORK.

New-York, 31.—La barque Thos. Pope est partie aujourd'hui à midi pour Libéria avec 27 émigrants de couleur sous les auspices de la société de colonisation américaine.

New-York, 31—Les trains de l'Est sont couverts de neige.

BOSTON.

Boston, 31.—En réponse à des questions envoyées d'ici, des hommes d'affaires notables de Mobile ont adressé aujourd'hui ce qui suit :

"Pas d'alarme, pas de cas de fièvre jaune authentique ici, les étrangers visitent la ville sans la moindre appréhension."

PASSES.

Passe à la Loutre, 31.—Arrivé le steamer Western Metropolis, de New-York.

Passe du Sud-Ouest, 31.—Arrivée, la barque John Starr, en 10 jours du Delaware.

Le steamer Jamaican, ne peut entrer, étant toujours échoué et le steamer Chilian est près du Jamaican ne pouvant pas mieux se remuer.

RIVIERES.

Etat du fleuve, bateaux, etc.

Memphis, 31 oct—Temps clair. Mercure 46. Arrivé, le John Howard, de Nouvelle-Orléans.

MARCHÉS.

Marchés Européens.

Londres, 31, midi.—Argent à 2 1/2 au-dessous du taux de la banque. Erié 26 1/8.

Paris, 31, 3 heures.—Rentes 62-35.

Liverpool, 31, 12:30 P. M.—Coton plat, Mid. 7 3/4. Orléans 8 1/8 à 8 1/4.

A livrer de la Nouvelle-Orléans, en novembre et décembre, non au-dessous du bon ordinaire 7 3/4 d.

Marchés Américains.

New-York, 31, midi.—Pas de changement dans la cote du coton.

A livrer, low mid. pour novembre 14 [illegible] à 14 [illegible]. Décembre 14 3/4 à 14 13/16. Janvier [illegible]. Février 15 [illegible]. Mars 15 [illegible]. Avril 15 9/16 à 15 [illegible]. Mai 16 1/8 à 16 3/16. Juin 16 [illegible].

LE TESTAMENT DE M. GUIZOT.

Nous lisons dans le dernier numéro du *Christianisme au XIXe siècle* :

Personne ne sera étonné d'apprendre que M. Guizot, au moment d'écrire ses dernières volontés, a voulu qu'elles fussent précédées d'un dernier témoignage de sa foi ; nous avons eu communication de cette première page du testament de M. Guizot, et, avec l'autorisation de sa famille, nous sommes heureux de la mettre sous les yeux de nos lecteurs :

"......Je meurs dans le sein de l'Eglise chrétienne réformée de France, où je suis né et où je me félicite d'être né. En lui restant toujours uni, j'ai usé de la liberté de conscience qu'elle reconnaît à ses fidèles dans leurs rapports avec Dieu et qu'elle a elle-même invoquée pour se fonder. J'ai examiné ; j'ai douté ; j'ai cru à la force suffisante de l'esprit humain pour résoudre les problèmes que présentent l'univers et l'homme, et à la force suffisante de la volonté humaine pour régler la vie de l'homme selon sa loi et sa fin morale.

"Après avoir longtemps vécu, agi et réfléchi, je suis demeuré et je demeure convaincu que ni l'univers ni l'homme ne suffisent à s'expliquer et à se régler naturellement et d'eux-mêmes, par la seule vertu des lois permanentes qui y président et des volontés humaines qui s'y déploient. C'est ma foi profonde que Dieu, qui a créé l'univers et l'homme les gouverne et les conserve ou les modifie, soit par ces lois générales que nous appelons naturelles, soit par des actes spéciaux et que nous appelons surnaturels, émanés, comme le sont aussi les lois générales, de sa parfaite et libre sagesse et de sa puissance infinie, qu'il nous est donné de reconnaître dans leurs effets, et interdit de connaître dans leur essence et leurs desseins.

"Je suis ainsi rentré dans mon berceau, toujours fermement attaché à la raison et à la liberté que j'ai reçues de Dieu, et qui sont mon honneur comme mon droit sur cette terre, mais revenu à me sentir enfant sous la main de Dieu et sincèrement résigné à ma si grande part d'ignorance et de faiblesse.

"Je crois en Dieu et je l'adore sans tenter de le comprendre. Je le vois présent et agissant, non-seulement dans le régime permanent de l'univers et dans la vie intime des âmes, mais dans l'histoire des sociétés humaines, spécialement dans l'Ancien et le Nouveau Testament, monuments de la révélation et de l'action divine par médiation et le sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour le salut du genre humain.

"Je m'incline devant les mystères de la Bible et de l'Evangile, et je me tiens en dehors des discussions et des solutions scientifiques par lesquelles les hommes ont tenté de l'expliquer.

"J'ai la confiance que Dieu me permet de me dire chrétien ; et je suis convaincu que, dans la lumière où je ne tarderai pas à entrer, nous verrons à plein l'origine purement humaine et la vanité de la plupart de nos discussions d'ici-bas sur les choses divines...."

LE PROCÈS DES ACCOLTELLATORI.—Les débats de ce fameux procès ont commencé à Ravenne, le 1er octobre. L'intérêt que causent ces débats est immense. Les principaux journaux italiens y ont envoyé des *reporters*.

A la première séance il s'est produit un incident notable. Un des jurés, interrompant la lecture de l'acte d'accusation, s'est levé et a déclaré que l'état de sa santé ne lui permettait pas de rester plus longtemps dans la salle d'audience.

Le président, dans le doute que ce n'était un prétexte pour se soustraire à l'accomplissement de son devoir, lui a donné une verte semonce, qui malheureusement n'a pas produit son effet. Un docteur complaisant ayant constaté que ce courageux citoyen était malade, celui-ci a été dispensé de faire son devoir.

Il va sans dire que ce sont les menaces des accusés qui ont causé la retraite de ce juré.

Malheureusement cet exemple pourrait être suivi. C'est triste, mais c'est comme ça.

Le procès des assassins de Ravenne est à peine commencé, et déjà la justice italienne nous laisse entrevoir dans un prochain avenir une seconde affaire du même genre. Voici de quelle façon la police a appris l'existence d'une nouvelle bande d'*accoltellatori* :

Il y a un mois environ, le comte Aldini de Cesena fut tué par deux individus auxquels il avait refusé de l'argent. Il paraît que le comte Aldini avait des relations intimes avec les carbonari des Romagnes. Après sa mort, on a trouvé dans ses papiers les détails les plus minutieux sur un grand nombre d'assassinats commis dans les provinces de Forli et Cesena, demeurés impunis parce qu'on n'avait jamais pu découvrir les coupables. Les notes du comte Aldini les ont fait connaître.

L'autorité judiciaire a ouvert une enquête et déjà une quarantaine d'individus ont été arrêtés. Des perquisitions minutieuses ont été faites au domicile des inculpés ; on a même percé des murs pour trouver des cachettes d'armes et de papiers indiquées dans les notes de M. Aldini.

LA PATTI A L'OPÉRA.

Représentation au bénéfice des Alsaciens-Lorrains.—L'Opéra a donné le 11 une représentation extraordinaire sous le patronage de Mme la maréchale Mac-Mahon.

Quinze jours après la belle représentation donnée en l'honneur de Déjazet, il semblait difficile, sinon impossible, d'organiser une autre représentation extraordinaire dans le même théâtre. La difficulté a été vaincue, la soirée du 11 peut compter pour une des plus belles qui aient été données à l'Opéra. Les chiffres ont une telle éloquence que seuls ils en disent plus que toutes les paroles les plus admiratives et laudatives. La recette s'est élevée à 38,546 francs !

Les malheurs des Alsaciens-Lorrains sont des malheurs sacrés, et nous devons tout d'abord des remerciements à Mme Adelina Patti (nous n'oserions dire à Mme la marquise de Caux) qui semble avoir boudé la France depuis qu'elle est en République, pour son concours précieux dans cette mémorable soirée.

Mme Patti ne pouvait choisir une plus noble occasion de rentrer dans le monde musical parisien ; qui lui donna jadis tant de preuves d'admiration pour son talent et de sympathie pour sa personne.

La jeune et célèbre cantatrice n'a pas voulu, comme on dit, faire les choses à demi, et chantant à Paris au bénéfice des Français séparés de la mère patrie, elle a chanté en français.

Inutile de dire que la salle était superbe : les sommités du monde politique, y compris le président de la République ; celles du monde de la presse, des lettres et des arts s'étaient donné rendez-vous à Ventadour.

La Patti a retrouvé son public enthousiaste, son public ami, son vrai public. Elle a été, dans la Valentine des *Huguenots*, ce qu'elle devait être : c'est tout dire.

Saluée dès son entrée par une triple salve d'applaudissements, Mme Patti a été acclamée, bien plus encore au quatrième acte. Déclarons aussi qu'elle l'a joué et chanté à réveiller l'ombre de Meyerbeer surprise.

A Paris l'on jette peu de bouquets ; pour cette fois les habitués de l'Opéra ont dérogé à leurs habitudes ; après le quatrième acte, plus de vingt ont été lancés à Valentine ; il semblait qu'on voulût plutôt la remercier de sa bonne action qu'applaudir son talent ; on les lui lançait en ami, c'était en quelque sorte la bienvenue qu'on lui souhaitait, plusieurs sont partis de la loge présidentielle, d'autres de celle de la famille de Rothschild.

Pendant plus de cinq minutes les applaudissements ont empêché de baisser la toile. La Patti était vivement émue ; tremblante, ayant presque les larmes aux yeux, elle s'appuyait chancelante contre un fauteuil ; un moment on a cru qu'elle allait s'évanouir.

Le triomphe que l'on a décerné à Mlle Patti, la décidera-t-il à rester parmi nous ; il faut l'espérer.

Elle chantera encore *Les Huguenots*, puis *Faust* à la salle Ventadour.

Faut il maintenant tirer de la conversation à voix basse, qu'elle a eue avec M. Victor Massé, la promesse qu'elle créera à Paris *Paul et Virginie*. Il est permis de le croire.—O. C.

Le départ quelque peu précipité du grand-duc Constantin a causé une certaine surprise, dit la *Liberté* ; on sait que le frère de l'empereur de Russie avait l'intention d'assister à la représentation en faveur des Alsaciens-Lorrains. Cette annonce avait fait sensation à Paris. La présence du grand-duc Constantin, très sympathique à la France, transformait peut-être cette œuvre de bienfaisance en une manifestation politique, grave et recueillie en faveur de la Russie, car le grand-duc a été, nous dit-on, rappelé immédiatement.... Il a envoyé 10,000 fr. au comité d'Alsace-Lorraine, afin de coopérer personnellement à cette œuvre de bienfaisance.

—D'après nos informations de Londres, dit la *Patrie*, le gouvernement anglais a pris la résolution d'accentuer plus énergiquement sa politique dans l'extrême Orient, et de prendre des mesures pour forcer la Chine à mieux remplir les obligations que les traités lui imposent vis-à-vis des nations européennes.

Le cabinet de Londres aurait déjà fait sonder notre gouvernement en vue de réunir la France et l'Angleterre dans une ligne d'action commune vis-à-vis de l'empire chinois.

—La *Liberté* raconte que le shah de Perse a rédigé un récit de son voyage en Europe et elle en donne quelques fragments, d'après une traduction anglaise.

Si ces impressions de voyage sont authentiques, elles ne témoignent pas d'observations bien profondes. Les pêches, les raisins, les maisons absorbent une bonne partie de l'attention du shah ! A Londres, il a été frappé du costume du prince Léopold, parce qu'il avait les genoux nus, et du respect des habitants pour les policemen "qui tapent ceux qui leur manquent d'égards."

Habitué à ne se rasseoir dans son palais de Téhéran que sur des nattes, à la manière orientale, le shah de Perse, Nasser-ed-Din, n'oublie jamais de se rappeler qu'il s'est assis sur une chaise ou dans un fauteuil. Il a reçu les insignes de l'ordre de la Jarretière des propres mains de Sa Majesté, qui a cinquante ans, mais qui lui paraît ne pas en avoir plus de quarante. Elle a une contenance agréable et grisâtre. Invité à un banquet, au Guildhall, par le lord-maire, nous portons tous des [illegible]. Puis je vais me coucher et je pars le lendemain pour Woolwich.

Les mendiants européens, au lieu de mendier, jouent de la musique, jouent du violon ; ils ne demandent pas. Ils prennent de l'argent et on leur en donne ; autrement, ils jouent continuellement.

Le musée de Mme Tussaud paraît avoir fait une grande impression sur ce fils de l'Iranie, lequel y a mis d'ailleurs une bonne volonté exagérée.

Il est presque impossible de distinguer les personnes de cire des personnes vivantes ; je n'ai pu y parvenir que lorsque des femmes se sont mises à marcher devant moi, et alors j'ai vu qu'elles étaient des êtres humains.

A Albert-Hall, je vois une peinture de poney ; je demande quel est le prix ? Le directeur, un habile homme, à barbe blanche, me dit : "100 livres sterling". Je réponds : Lorsqu'il est vivant, il ne coûte que cinq livres sterling ; pourquoi est-il si cher quand il est peint ?—"Parce qu'il ne coûte rien à garder, me dit le directeur, et qu'il ne lui faut ni orge ni paille."—Mais je ne puis monter sur lui et m'en servir en voyage ! ai-je répliqué. Nous avons beaucoup ri.

Il m'a été impossible d'écrire davantage, tant tout est bien réglé chez les Anglais. "Les Anglais, dit-il, en terminant, ont été très ennuyés de me voir partir ; même en pensant des acclamations sur mon passage, ils paraissaient tristes."

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 31 octobre 1874.

Comptoir d'Echanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
31 oct.	$1,[illegible],441 41	$ [illegible] 60
Total cette semaine	$[illegible]	$ 78,[illegible]
Total la semaine dern.	7,945,176 72	[illegible]
Total de la semaine préc.	7,678,885 65	969,287 15

Il ne s'est rien passé de nouveau sur le marché monétaire. Les offres ne sont nombreuses ni aux banques ni dans les rues. Le change de commerce n'a pas varié.

Nous continuons de coter le papier de commerce, avec ou sans garanties collatérales, à 9 à 12 pour cent de prime et 15 à 18 celui de second ordre (quelque transactions, de temps en temps, à 2 pour cent par mois) ; les billets hypothécaires de premier ordre à 10 à 11 pour cent par an et ceux de second à —.

L'or a été, toute la journée, à 109 5/8 à 109 7/8 contre 110 1/8 à New-York. Les transactions se sont élevées à $50,000, dont $1000 à 109 5/8, $9,000 et 10,000 à 109 3/4, $10,000 à 109 3/4 à 109 7/8, $8,000 et $8,000 à 109 7/8, $10,000 à 110.

Dans l'argent, une vente de $1000, en demi-piastres américaines, s'est faite à 107. Les demi piastres américaines ont encore été cotées à 106 1/4 à 107 ; les piastres mexicaines, à 95 1/2, or.

Le change étranger a légèrement fléchi à l'ouverture, mais, à la clôture, il était aux mêmes taux que hier. Les ventes de sterling ne comprennent que 24,500 livres, dont 4000 connaissement à —, 3800 do et clear No 1, 2000, connaissement de navire anglais, à 5 27, 11,000 et 12,000 connaissement à 5 27 à 5 27 1/2, 2000 clear No 1 à 5.27 1/2. Les ventes de francs ont atteint le chiffre de 265,000 dont 25,000 et 50,000 de commerce à 4 76 1/4, 70,000 et 120,000 do à —. A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 527 à 527 1/2 le connaissement et clear No 1 et — à 531 les traites des banques ; les francs, à 4 76 1/4 les traites de commerce et — celles des banques.

Le change américain a été assez abondant, et la demande ayant été modérée, le change de commerce a fermé à 1/16 pour cent plus bas. Les opérations de change à vue sur New York comprennent $155 000 dont $95,000 et $30,000 en change de commerce à 7/16 pour cent d'escompte, $5,000 do et $20,000 de banquiers à 3/8, $75,000 de banquiers et de banques à 3/8 à 7/16.

Les banques ont continué de tirer des chèques sur New York au pair. Le change de commerce a été coté à 1/2 pour cent d'escompte contre 3/8, hier.

On n'a pas annoncé de ventes d'actions. Dans les bons, la seule transaction annoncée est de $15000 de sept pour cent de la ville à 25 1/8. Taux de clôture. 25.

Il ne s'est rien fait dans le scrip de la ville. Les certificats d'allocations et les mandats de la police métropolitaine ont encore été cotés à 45 à 60.

Aucune vente de mandats de l'Etat n'a été annoncée ; les anciens mandats ont encore été cotés à — à 60 et les nouveaux à 65.

BULLETIN COMMERCIAL.

Samedi soir, 31 oct. 1874.

COTON—Les ventes aujourd'hui se sont élevées à 3000 balles à des prix irréguliers, qui nous forcent à réduire nos cotes de 1/4 c. pour le low middling jusqu'au strict middling.

	Cotes générales.	Cotes de l'Exch.
Inferior	— à —	
Low ordinary	— à —	
Ordinary	11 1/4 à 11 3/4	11 3/4
Strict ordinary	12 1/4 à 12 3/4	
Good ordinary	13 à 13 1/4	13 1/4
Strict good ord	13 1/2 à 13 3/4	
Low middling	13 3/4 à 14	13 3/4
Strict low mid	13 7/8 à 14	
Middling	14 à 14 1/4	
Strict middling	14 1/4 à 14 1/2	14 1/2
Good middling	14 1/2 à 14 3/4	
Middling fair	14 3/4 à [illegible]	14 3/4

Il y a en voie de chargement [illegible] balles dont 35,000 pour Liverpool, 12,000 pour le Havre, 1000 pour Brême, 3000 pour le Nord, et [illegible] pour le Nord, ce qui laisse 25,000 balles sur les débarcadères et dans les presses, attendant des ordres.

ÉTAT DU MARCHÉ AU COTON.

Stock en mains, le 1er septembre 1874, balles		15,953
Arrivé depuis le der. état	3786	
Précédemment	155,580	155,990
Total		175,376
Expédié aujourd'hui	5,985	
Expédié précédemment	104,159	104,150
Stock sur place et à bord non expédié		65,282
Stock, même terme l'an dernier		54,362

TABAC—Vendu 1 boucaut. Stock en vente, 2673 boucauts. Reçu, 43 boucauts ; expédié 25 à Liverpool. Stock en mains, 4471 boucauts.

Nous cotons : Inférieur lugs 9 à 9 1/2 c. ; medium à fine 10 à 11 1/4 c. ; low leaf 12 à 13 1/2 c. ; medium 13 à 14 c. ; good to fine 15 à 16 1/2 c. ; selections 17 1/2 à 20 c.

SUCRE—Reçu 220 boucauts. Common 6 1/2 c. la livre ; good fair, 7 1/4 c. ; fully fair, 8 1/2 à 8 3/4 ; prime à strictly prime, 8 3/4 ; jaune clarifié, 9 1/2 à 10.

MÉLASSE—Reçu 287 barils et 77 demi-barils. Le baril est de 3 c. par gallon ; common, 35 c. le gallon ; prime, 60 c.

FARINE—Vendu au dehors, 40 barils choice extra à $5 85 à $5 90. Vendu sur change, 30 demi-barils choice extra à $3 ; 100 barils choice extra, $5 50 ; stock en mains, 56,670 barils.

VIANDES SALÉES SÈCHES.—Épaules, 8 1/2 c. la livre ; au détail, 8 1/4 c.

JAMBON—Choice sugar cured, 14 à 15 c. la livre.

GRAISSE—[illegible] tierçons, 14 1/4c. la livre ; [illegible] 15 c.

BACON.—Épaules inférieures, 7 à 7 1/2 ; épaules au choix, 7 1/2 à 8 ; clear rib sides 13 1/4 ; clear sides, 13 1/2. Vendu sur change, clear sides, 13 1/2 ; épaules, 7 1/2 ; au détail, épaules 8 1/4 c. ; clear rib sides, 14 1/4 ; clear sides, 14 1/2.

PORC—On a refusé $22.25 le baril pour l'Original Mess ; vendu sur change, mess, $23 le baril ; au dehors, $22 40 le baril.

WHISKEY.—Rectifié de la Louisiane, $1.03 le gallon ; celui de l'Ouest, $1,03 à $1.05.

MAIS—Vendu 700 sacs aux prix suivants : jaune et mêlé, 95 c. le boisseau ; jaune, vendu sur change pour $1.

AVOINE—62 à 63 c. le boisseau.

SON—$1 02 1/2 à $1 05 les 100 livres.

FOIN—Prime, $30 le tonneau.

VOLAILLES, ETC.—Les grosses volailles de l'Ouest valent de $4,50 à $5 la douzaine ; les poulets, $3 ; les canards, $3 ; les oies, de $5 à $6 ; les dindes $10 à 12. Les grosses volailles de la Louisiane valent de $5 à $5,50 la douzaine ; les poulets, $2,50 à $3 ; les canards, $2,50 à $3 ; les oies, $6 à $7 ; les dindes, $12 à $15.

LAINE—La laine de la Louisiane vaut de 25 à 28 c. la livre.

POMMES DE TERRE.—Vendu sur change, 250 barils de pommes de terre du nord à $3 le baril. Les pommes de terre de l'Ouest valent de $2 75 à $3 ; les oignons de l'Ouest, $2 50 à $3 ; ceux du Nord $3 50 à $4.

SEL—Le sel est en demande. Nous cotons : Coarse $1.30 à 1.35 c. le sac ; fine $1.45 à $1.50. Le Turks Island est rare et vaut de 95 c. à $1 le sac de 2 boisseaux.

PEAUX—Steer hides des abattoirs de la ville 9 c. ; dry salted 14 à 16 c. ; dry flint 16 à 17 ; country green salted 9 1/2 c. ; steer hides des abattoirs de la ville au-dessus de 65 livres, 10 c. ; de 70 à [illegible] livres, 9 1/2 c. ; au-dessous de 70 livres, 8 1/2 c. ; peaux de vaches, 9 c. ; kips de 20 à 24 livres, 12 c. ; kips de 20 à 30 livres, 10 c. ; peaux de veaux, [illegible] pièce.

CAFÉ—Nous cotons pour les cargaisons : fair 18 1/2 à 19 c. (or) la livre ; good, 19 1/4 à 19 1/2 c. ; prime, 19 3/4 à 20 ; au détail, fair, 19 1/2 à 19 3/4 (or) la livre ; good, 20 à 20 1/4 ; prime, 20 à 21.

Prix des Bestiaux.

[illegible]

DÉPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLÉANS & JACKSON.
Express.......7 heures A. M.
Malle.......5 heures P. M.

NLLE-ORLÉANS, MOBILE & TEXAS.
Express et malle tous les jours, à 5 heures du matin.
Train d'agrément pour les villes de bains, le samedi à 3 heures de l'après-midi.
Express du soir, tous les jours, à 5 P. M.

NLLE-ORLÉANS & DONALDSONVILLE.
Par le ferry de la rue Calliope.......7:00 du matin

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.
Par le ferry de la rue Ste-Anne.......[illegible] du matin
Départ du train à Alger.......7.30 du matin

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI, 31 OCTOBRE 1874.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.
Steamship United States, Sampson, pour N York
Steamship Knickerbocker, pour New York.
Steamship State of Louisiana, Stewart, pour Liverpool
Schooner E B Locke, [illegible], pour Bonacca
Steamer Austin, [illegible], pour Pensacola

ARRIVÉS.
Steamship Western Metropolis, Quick, de N York
Steamship Jamaican, Winder, de Liverpool via Indes-Occidentales
Navire Uhland, Meiners, de Brême

BATEAUX A VAPEUR.
City of Quincy, Davidson, de St Louis
St John, McElroy, de Plaquemines
Mary Ida, [illegible], de Convent Landing
[illegible], de Bonnet Carré
Towboat Atlantic, Davis, de St Louis avec 2 barges.

MONTANT LE FLEUVE.
Barque (norv) [illegible]

EXPORTATIONS.
NEW YORK—Par steamship United States—1891 balles coton, divers à ordre
NEW YORK—Par steamship Knickerbocker—1789 balles coton, 187 barils mélasse, divers à ordre.
LIVERPOOL—Par steamship State of Louisiana—2412 balles coton, divers à ordre
BONACCA—Par Schooner E B Locke—divers à ordre.
PENSACOLA—Par steamship Austin—divers à ordre

IMPORTATIONS.
NEW YORK—Par steamship Western Metropolis—marchandises assorties à ordre
BREME—Par navire Uhland—447 passagers, bouteilles, [illegible] vinaigre, et divers à ordre.

REÇU DE L'INTERIEUR.
ST LOUIS—Par steamer City of Quincy—divers à ordre
ST LOUIS—Par towboat Atlantic—28 balles coton, divers à ordre.
PLAQUEMINES—Par steamer St. John—574 barils mélasse, 181 boucauts sucre, 6 balles coton, 305 sacs riz, divers à ordre
CONVENT LANDING—Par steamer Mary Ida—18 boucauts sucre, 95 barils mélasse, 73 demi barils mélasse, 162 sacs riz brut, divers à ordre
BONNET CARRÉ—Par steamer [illegible]—7 boucauts sucre, 138 barils mélasse, 31 barils riz, 138 sacs riz brut, divers à ordre

Par les chemins de fer.
MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R R—228 balles coton, 375 sacs riz, 344 sacs riz brut, 5 boucauts sucre, 7 barils riz, 168 barils [illegible], divers à ordre.
NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD—278 balles coton, divers à ordre.
NEW ORLEANS & TEXAS RAIL ROAD—18 boucauts sucre, 38 barils mélasse, divers à ordre
N. ORLEANS, ST. LOUIS & CHICAGO R. R.—346 balles coton, divers à ordre

LISTE DE NAVIRES
En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship City of Dallas, Mason.......parti 28 oct
Steamship Carondelet, Freeman.......exped. 24 oct
[illegible]

PHILADELPHIE.
Steamship Juniata, Catharine.......expédié 23 oct
Schooner W M [illegible] Kelly.......parti [illegible] oct

BALTIMORE.
Steamship Ashland, Whitehurst.......exp. 22 oct

BOSTON.
[illegible]

DAMARISCOTTA, Me.
[illegible]

QUEBEC.
[illegible]

YARMOUTH, N. S.
[illegible]

MONTREAL.
[illegible]

HAVANE.
Barque David [illegible]

SAVANNAH.
Navire Bothwell, [illegible]

LIVERPOOL.
[illegible]

LONDRES.
[illegible]

BRISTOL.
[illegible]

WATERFORD.
[illegible]

FALMOUTH ANG.
[illegible]

BARROW.
[illegible]

NORTH SIDNEY.
[illegible]

CARDIFF.
[illegible]

NEWPORT, GALLES.
[illegible]

ANVERS.
[illegible]

GLASGOW.
[illegible]

DUBLIN.
[illegible]

DEAL.
[illegible]

GLOUCESTER.
[illegible]

HAVRE.
[illegible]

BORDEAUX.
[illegible]

MARSEILLE.
[illegible]

BREMERHAVEN.
Navire Uhland, [illegible]

HAMBOURG.
[illegible]

CETTE.
[illegible]

RIO DE JANEIRO.
[illegible]

TEXEL.
[illegible]

ASPINWALL.
Barque New York.......exp. [illegible] oct

PERNAMBUCO.
Barque New England, [illegible].......exp. [illegible] oct

Liste des Lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 1er novembre 1874.

OUVERT, LE DIMANCHE DE 9 HEURES DU MATIN à 11 heures du matin jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire qu'elles sont annoncées.

A
Aranda José
Abate Giovanni
B
Baraya's Guiseppe
Barattini Pietro
Bertassi Pietro
Bel.an Mr
Baldario A
C
Casellar P
Capasseve Enrique
Castro Carl
Carrère Jean
Cruisant Jean
D
De Lamortinière Mr
De Capriol A
Del Galle Pedro Galen
G
Gentier Ernest
Gatel del Commodo Ge[illegible]
Genty Jules
H
Hourcade Bernard
Huff F C
Hett Victor
L
Lambran Yvard
Leclerc Joseph
Lavendre Mr
Loper Pedro M
Lombard Achille
M
Massa Giacomo
Marechal Antoine
Mahr J G
P
Pinto Augustin
R
Radenti Guiseppe
Robermes Bernard
Rodrigues José Viegas
S
Siragni Alphonse
Salgado Francesco
Settari Clemente
Salvador Antoine
T
Toronto Nicola [illegible]
Tucci Biagio
V
Vallade Laurent
Valle Luigi

Liste des Dames.

B
Burdeboure Laur. Mre
D
Di Rocco Marg A. Mre
Dutruch Mre
Dupuy Mre
F
Frebale Mre
G
Granier Magdeline Mre
Goyon Marie Mme
L
Lebonne Mre Wid
Lombard A Mme
M
Moreau M Mme
O
Orth Emilie Mme
R
Roy Mre
[illegible] Mre
S
Sanchez Eugenie Mre
W
Walder Mre Wid

C. W. [illegible], Maître de Poste.

GEO. MERZ,
OLD BASIN BREWERY,
Corner Villeré and Toulouse Streets.

THE demand for my BEER and ALE being constantly on the increase, I have placed, for the convenience of dealers and families, an Order Box at the entrance of the [illegible] Exchange next to the office of Messrs. C. E. Girardey & Co. Orders left there will be attended to at all hours.

JOHN T. DUFOUR,
EXCHANGE ALLEY,
Between Bienville and Customhouse sts.

SETTLES all back taxes, City and State; takes all the necessary steps to obtain a refunding [illegible]

THE NEW ORLEANS BEE.
DUFOUR & LEBET, Publishers.
OFFICE—No. 73 CHARTRES.
—TERMS—
Rates of subscription—Daily, per annum, in advance, $16; half-yearly $8; quarterly, $4 00.
Price of the Super-double copies, Five cents.
Weekly—Per annum, $3; half-yearly $1 50; quarterly, $1 00, single copy, 10 cts.

For New York direct.
Cromwell Line.
This line is composed of the following steamships NEW ORLEANS, GEO. WASHINGTON, CORTES, GEO. CROMWELL, KNICKERBOCKER.
Steamship CORTES, Nickerson, Commander will leave her wharf, foot of Toulouse street Saturday, November 7, at 8 A. M.
PASSAGE.......[illegible]
Freight for LIVERPOOL, BREMEN, HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.
For freight or passage apply to ALFRED MOULTON, [illegible]

Pontchartrain Railway.
THE City terminus of this road is established at "Old Depot," on Elysian Fields street, near the Levee.
Excursions to and from the Lake, same day [illegible] cents. Children under 12 years 15 cents.
Trains to and upon [illegible] Station, 15 cents each way.
FROM THE CITY. FROM THE LAKE. [illegible]
On Sundays the trains will be run every hour from 2 P. M.
Passengers from Gentilly must notify the conductor prior to departure of train.
R. M. SCRANTON, Gen'l Superintendent.

OBSTACLES TO MARRIAGE.
Happy Relief for Young Men from the effects of Errors and Abuses in early life. Manhood restored. Impediments to Marriage removed. New method of treatment. New and remarkable remedies. Books and Circulars sent free, in sealed envelopes.
Address, HOWARD ASSOCIATION, No. 419 North Ninth street, Philadelphia, Pa.,—an institution having a high reputation for honorable conduct and professional skill.

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT
—OF THE—
Crescent Mutual Insurance Co.
NEW ORLEANS, May 23, 1874.
The trustees, in conformity to the charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th of April, 1874:
Fire premiums.......[illegible]
Marine premiums.......[illegible]
River premiums.......[illegible]
Returned premiums, less reinsurance and return premiums.......[illegible]
Losses paid and estimated: On fire risks [illegible]; On marine risks [illegible]; On river risks [illegible]
Taxes, discount in lieu of participation, interest on capital, expenses, less discount, etc.......[illegible]
Leaving a[illegible] profits.......[illegible]
The company have the following assets:
Bills receivable.......[illegible]
Loans on bonds and mortgages.......[illegible]
Loans on pledge of stock on call.......[illegible]
Cash on hand.......[illegible]
Real Estate.......[illegible]
City bonds, bank and other stocks.......[illegible]
Premiums in course of collection.......[illegible]
The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.
THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this 26th day of May, 1874.
W L EVANS, Second Justice Peace, Parish of Orleans.
The Board of Trustees resolved, That after paying the fourth quarterly interest of TWO AND ONE HALF PER CENT on the CAPITAL STOCK of the Company, that a DIVIDEND of TWENTY-FIVE per cent. be paid in CASH on and after the 3rd day of June next, to those parties insuring with the Company, entitled to receive the same.
TRUSTEES:
Thos. A. Adams, Saml. H. Kennedy, John Phelps, Adam Thomson, F. H. Strong, Joseph Bowling, Jas. M. Sandidge, Simon Forsheimer, R. B. Post, Edward Fairchild, Chas. E. Slayback, David Wallace, Andrew Stewart, Saml B. Newman, C. T. Buddecke, A. G. Ober, Henry Abraham, Victor Meyer, [illegible], J. [illegible], Geo. [illegible] Waite, [illegible], [illegible] E. King, Frederick Camerden, J. L. Harris, Joseph [illegible].

Sun Mutual Insurance Company
PAID UP CAPITAL.......$500,000.
EIGHTEENTH Annual Statement, for the year 1873.
Amount of premiums for the year.......[illegible]
Less unterminated risks and return premiums.......[illegible]
Net earned premiums.......[illegible]
Discount and interest.......[illegible]
Losses paid, re-insurance and unadjusted:
Losses.......[illegible]
General Expenses and Taxes.......[illegible]
Reserve Fund and Dividend on Stock.......[illegible]
Net profit.......[illegible]
Assets of the Company estimated at their market values:
Bonds, Stocks, Loans and Bills Receivable.......[illegible]
Cash on hand and in course of collection.......[illegible]
Total assets.......[illegible]
The Board of Directors, at a meeting held on the 21st day of January, 1874, after setting aside [illegible] to the Reserve fund from the net earnings of the year; and paying ten per cent dividend to the stockholders, resolved to pay a cash dividend of ten per cent on the net earned participating premiums for the year ending December 31st 1873.
JAMES I. DAY, President.
HORACE CARPENTER, Secretary.
DIRECTORS FOR 1874.
JNO. G. GAINES, R. J. HART, HENRY RENSHAW, HUGH WILSON, R. BISCOE, L. H. MARKS, CHAS. MACREADY, W. R. SEYMOUR, RICHARD FLOWER, J. WEIR, R. W. TAYLOR, J. C. MORRIS, JAMES I. DAY, GEO. JONAS, ROBERT CLAPP, S. H. BAYLY, JAMES BYRNES, J. L. HARRIS, LIONEL C. LEVY, W. B. SCHMIDT, L. ALCUS, R. T. TORIAN, SCOTT McGEHEE, ISAAC L. HAAS.
This old and reliable Company is issuing Policies on Fire, River and Marine Risks, on the most favorable terms, all Losses adjusted and settled upon the most liberal terms, and promptly paid at their Office, [illegible]

ETAT DE LA
Banque Nationale Mutuelle
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 2 Janvier 1874.
ACTIF :
Prêts et escomptes.......[illegible]
Bons des Etats-Unis.......[illegible]
Primes sur Bons des Etats-Unis.......[illegible]
[illegible]
PASSIF :
Capital payé.......[illegible]
Surplus.......[illegible]
Circulation.......[illegible]
Dépôts.......[illegible]
Chèques du caissier.......[illegible]
Banques, Intérêt et Change.......[illegible]
Dû à Banques et Banquiers.......[illegible]
Dividendes non réclamés.......[illegible]
Nlle-Orléans, 2 Janvier 1874.
[illegible]